

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL350

présenté par

Mme Givernet, Mme Colomb-Pitollat, M. Pont, Mme Janvier, M. Belhaddad, M. Rousset, Mme Meynier-Millefert, Mme Métayer, Mme Dordain, Mme Lakrafi, M. Travert, Mme Abadie, Mme Calvez, Mme Colboc, Mme Dupont, Mme Rilhac, M. Perrot, Mme Caroit, Mme Clapot et M. Buchou

ARTICLE 1ER A

Compléter l'alinéa 9, par les mots :

« par genre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement entend intégrer le nombre de mineurs isolés pris en charge par l'aide sociale à l'enfance en fonction du genre dans le rapport du Gouvernement sur la politique d'immigration. Cela afin de pouvoir garantir une prise en charge équitable des mineurs isolés et de protéger les femmes mineures.

Trop de femmes dans le monde sont encore privées du droit inaliénable à l'éducation. Or chaque individu, quel que soit son parcours mérite un traitement équitable et conforme à nos valeurs humanistes. Aujourd'hui, sur plus de 11 315 mineurs non accompagnés en France (MNA), la très grande majorité est composée de 94,8 % de garçons, pour 5,2% de filles.

Alors que l'éducation est essentielle pour la construction et l'émancipation de chacun, les restrictions d'accès que subissent les femmes dans certains pays, comme l'Afghanistan, le Niger, la République centrafricaine ou encore le Soudan du Sud, ont un impact dramatique sur leurs conditions, entraînant un manque de formation, une assignation à domicile, allant même jusqu'aux mariages forcés.

Plus spécifiquement, depuis septembre 2021, la condition des femmes afghanes ne cesse de se détériorer. Les filles de plus de 12 ans n'ont plus accès à l'enseignement secondaire et supérieur pour une durée indéterminée. Cela prive plus d'1,1 million de filles et de jeunes femmes à l'instruction. C'est une crise humanitaire pour laquelle nous devons continuer de prendre toute notre part, comme nous l'avons fait en 2018 avec la création du lycée franco-afghan de filles Malalaï.

En intégrant l'égalité des genres dans la politique d'immigration, l'objectif est de promouvoir l'accès universel à l'éducation, contribuant ainsi à l'élargissement des libertés individuelles.

Ce devoir moral et éthique de la France doit venir en soutien de l'instruction des jeunes femmes qui en sont privées.